

Le sénateur Haidasz: J'ai une autre question supplémentaire, honorables sénateurs. Le ministre peut-il nous promettre qu'il demandera au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'élargir la portée de l'examen du cas de Mohammed al-Mas-hat par la Chambre des communes pour inclure les 100 000 cas de l'arriéré afin de trouver une meilleure façon de régler ces cas?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je transmettrai la question du sénateur à mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je devrais aussi dire au sénateur, maintenant que j'ai eu l'occasion de consulter mes notes, que le processus de détermination du statut de réfugié fait actuellement l'objet d'un examen par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je devrais lui dire aussi que 90 p. 100 des cas reconnus comme suffisamment plausibles sont acceptés au premier palier d'audience. C'est ce que je voulais dire plus tôt quand j'ai dit que le gouvernement s'efforçait d'expédier ces cas aussi rapidement que possible. Soixante-dix-neuf pour cent de ces cas reçoivent le statut de réfugié au second palier.

L'ÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ AU POINT D'ENTRÉE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Peter Bosa: J'ai une question supplémentaire, honorables sénateurs. En 1977, le gouvernement a adopté un projet de loi visant à faire passer le nombre de juges de l'immigration de 18 à 50, afin de régler l'arriéré des demandes de statut de réfugié qui, à l'époque, se chiffrait à environ 25 000, je crois. Il est évident que cette solution n'a pas résolu le problème.

Le gouvernement songe-t-il à renforcer au moins le processus d'audiences au point d'entrée, où l'on pourrait déterminer immédiatement si le demandeur est un réfugié économique ou politique? Cela permettrait au moins de réduire le flot de ce que certains fonctionnaires estiment comme étant des faux réfugiés.

Je le répète, le gouvernement songe-t-il à déclarer une amnistie? L'arriéré comprend des dizaines de milliers de personnes qui reçoivent l'aide sociale. Certaines municipalités ont réellement du mal à trouver des fonds. Pourtant, des milliers de personnes bénéficient de l'aide sociale et on les empêche de travailler. Elles traversent actuellement une période angoissante, ne sachant pas si elles vont demeurer au Canada ou être renvoyées dans leur pays. Comme le sénateur Haidasz l'a souligné, l'une d'elles s'est suicidée tout juste la semaine dernière.

● (1430)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, tout d'abord, il faut éliminer l'arriéré qui existait au moment de l'adoption du projet de loi. Comme l'honorable sénateur me l'a rappelé, nous avons augmenté le personnel chargé de ces cas afin de tenter d'accélérer les choses. Ce processus va encore beaucoup trop lentement. Il y a également les demandeurs du statut de réfugié qui sont arrivés depuis que le projet de loi a été adopté. Il y en a encore un trop grand nombre qui attendent que leur cas soit réglé. Au sujet de ces personnes qui sont arrivées depuis l'adoption de la loi, il existe un processus en deux étapes. La première est menée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration où, je le répète, 90

p. 100 des cas sont maintenant définis comme étant suffisamment plausibles. Ces cas sont ensuite transmis à la Commission du statut de réfugié, où près de 80 p. 100 d'entre eux sont reconnus comme des réfugiés. C'est ce qui se passe à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les nouveaux demandeurs du statut de réfugié qui arrivent à nos frontières, l'honorable sénateur propose qu'on prenne des mesures pour augmenter le personnel chargé de les interroger. C'est une façon de procéder. L'autre serait d'éliminer entièrement la première étape et de demander à la Commission de s'en occuper. Ces questions sont actuellement à l'étude; je laisserai savoir à l'honorable sénateur quand cet examen sera terminé ou qu'une décision aura été prise.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE EN AFRIQUE DU SUD—LA LEVÉE DES SANCTIONS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement pourrait-il nous indiquer si le gouvernement du Canada prévoit retirer les sanctions imposées à l'Afrique du Sud étant donné que le premier ministre doit s'y rendre pour observer la situation?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je n'ai aucun renseignement à vous communiquer à ce sujet aujourd'hui.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, serait-il possible d'envoyer également une délégation du Parlement du Canada en Afrique du Sud, si le premier ministre s'y rend et si les sanctions sont retirées, pour observer la situation et pour communiquer, à son retour, aux Canadiens, ses vues sur les mesures qui devraient être prises?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, il ne m'appartient pas de me prononcer au nom du Parlement du Canada sur une question de cet ordre.

Le sénateur Bonnell: Le leader du gouvernement peut-il nous dire ce qui a incité le premier ministre à décider de se rendre en Afrique du Sud?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, d'après un article de journal d'aujourd'hui, que je n'ai fait que survoler, je dois l'avouer, le premier ministre compterait se rendre en Afrique du Sud. J'ignore si une décision définitive a été prise à cet égard.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ASSURANCE-SANTÉ—LA SURFACTURATION

L'honorable Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat peut-il nous dire si le gouvernement du Canada compte permettre la facturation additionnelle par des médecins et des hôpitaux dans le cadre du nouveau programme de soins médicaux qu'il discutera avec les provinces, le mois prochain?